Eclairage ENTREPRISE D'AMEUBLEMENT Objets d'Art
29, r. Esquermoise, LILLE MOREL-COYEZ Memb. Jury LILLE 1904

LILLE

L'assemblée générale de l'Union des Sapeurs-Pompiers du Nord

L'Union des corps de sapeurs-pompiers du nord de la France a tenu, dimanche, à Lille, son assemblée générale. Le programme comportait une réception à la caserne Malus, l'assemblée générale, un banquet.

La réception eut lieu, à dix heures, à la caserne où de nombreux officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers, au nombre de 200 environ, recevaient le meilleur accueil de leurs collègues de Lille. A onze heures, eurent lieu les exercices dont nous avons parlé hier.

L'assemblée générale eut lieu à midi, dans la salle du Conservatoire. M. le commandant Boivin, qui présidait a salué les membres de l'Union et souhaité la bienvenue aux représentants de la Fédération royale de Belgique. M. Duriez, secrétaire général, donne ensuite lecture d'un rapport sur l'année écoulée.

M. le capitaine Poulain, trésorier, fait l'exposé de la situation financière. L'Union, au 31 décembre 1908, avait en caisse 12,220 fr. 15.

On passe alors à la question de l'affiliation de l'Union à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers français. L'Union ne peut avoir de délégués à la Fédération, dont les statuts ne pourront être modifiés qu'en 1912. M. le capitaine Chartier, de Valenciennes, propose de ne point maintenir l'affiliation et demande un vote à bulletin secret.

Après discussion, il est procédé à ce vote. Par 107 voix contre 64, — il y a eu un bulletin blanc, — l'assemblée décide de ne point renouveler l'affiliation à la Fédération.

Dans quelle ville aura lieu la prochaine assemblée générale? M. Macq, capitaine à Roubaix, voudrait que ce fût dans sa ville, en 1911. Il faudrait modifier les statuts qui édictent que l'assemblée générale aura lieu dans un chef-lieu d'arrondissement. On y avisera. Il est décidé que, en 1910, l'assemblée générale aura lieu à Arras.

Ensuite eût lieu le banquet. Au dessert plusieurs toasts ont été portés.

UN ACCIDENT MORTEL A LILLE

Un ouvrier peintre fait une chûte de huit mètres et se fracture le crâne

Deux ouvriers peintres, dits parcurs, M. Edmond Bavière, 36 ans, et Adolphe Béart, 53 ans, travaillaient, lundi matin, vers huit heures, à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de la rue Baudon. Ils étaient montés sur un échafaudage volant.

Comme il était nécessaire, pour leur travail, de descendre cet échafaudage, placé, à ce moment, à une hauteur de huit mètres, ils se mirent chacun devant un treuil pour dérouler le câble, au moyen d'une manivelle. Tout à coup, le cliquet maintenant le pignon à crans d'arrêt du treuil, actionné par Bavière, sauta et l'échafaudage, maintenu seulement à une extrémité, précipita Bavière sur le sol.

Le malheureux tomba la tête la première sur le pavé et se fractura le crâne. On ne put que constater le décès. Quant à Béart, plus heureux, il avait réussi à se maintenir après la rampe et put quitter l'échafaudage en passant par une fenêtre.

LE CONGRÈS RÉGIONAL DES ŒUVRES D'ASSISTANCE. — La Commission du groupe IV (Jardins ouvriers), s'est réunie sous la présidence de M. Maxime Ducrocq, commissaire général du Congrès, afin d'arrêter le programme de la grande fête offerte le 20 juin, à toutes les œuvres de jardins ouvriers de l'arrondissement de Lille.

Ces œuvres, au nombre de 10, possèdent actuellement 60 groupes et 1800 jardins, occupés par autant de familles, ayant 10.000 enfants.

Le produit moyen annuel d'un jardin maraîcher de 300 mètres carrés, étant de 100 francs, on peut évaluer à 180.000 francs, le profit que l'œuvre des jardins procure chaque année à ses assistés, dans l'arrondissement de Lille, sans faire état des autres avantages matériels et moraux qu'elle leur assure.

La fête du 20 juin, à laquelle prendront part environ 6.000 délégués de toutes les œuvres de l'arrondissement, aura lieu, avec un éclat exceptionnel, sous la présidence effective de M. Emile Loubet, ancien Président de la République, et de M. l'abbé Lemire, député du Nord, président de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer.

Elle comprendra notamment, la distribution des récompenses du concours organisé à l'occasion du Congrès entre tous les jardins ouvriers de l'arrondissement de Lille (environ 200 médailles et diplômes), une exposition de plans, photographies, collections et documents divers, et une distribution de jouets à tous les enfants, par les soins du comité de l'Arbre de Noël.

Deux sociétés de musique et deux sociétés chorales se feront entendre au cours de cette grande manifestation, d'une des œuvres les plus sympathiques à la population lilloise.

LA FÊTE DU DENIER DES ÉCOLES. — Le Denier des Ecoles laïques de Lille fêtait dimanche le 30e anniversaire de sa fondation. C'était donc la fête des écoliers de la ville que le comité avait invités à un concert donné à quatre heures au Palais-Rameau.

Le vaste hall était comble. M. Lefebvre, inspecteur général de l'enseignement primaire, avait été délégué par M. le ministre de l'instruction publique pour assister à la fête, qui fut très réussie. Diverses chansonnettes y ont été interprétées par des petites filles. La musique du 43e prêtait son concours.

SYNDICAT AGRICOLE DE LILLE. — Une délégation du syndicat agricole de Lille s'est rendue tout récemment auprès de M. le préfet du Nord pour lui demander de vouloir bien accepter la présidence d'honneur du banquet que le syndicat offre à ses adhérents, le 27 juin prochain. M. le préfet a accepté.

La délégation s'est également rendue à Paris, au ministère de l'agriculture, pour prier M. le ministre de vouloir bien déléguer à leur banquet, M. P. Decharme, directeur du crédit agricole mutuel.

M. P. Decharme, appelé par M. Ruau, en présence de la délégation, a formellement promis de se rendre à Lille, le 27 juin, pour assister au 7e anniversaire de la fondation du syndicat.

UNE FEMME ESCROQUE DES COMMERÇANTS. — Nous avons signalé comment une femme, se disant envoyée par des voisins de commerçants se faisait remettre par ces derniers des sommes minimes n'excédant pas deux francs.

La voleuse a été arrêtée dimanche dans les circonstances suivantes.

Elle entra, vers neuf heures du matin, à la pharmacie de M. Jacquier, à l'angle du boulevard de la Liberté et de la place de la République, et demanda un franc pour un voisin.

M. Jacquier, qui avait lu dans les journaux les agissements de cette femme, fit demander un agent. L'agent Philippot vint et conduisit la voleuse au commissariat de police du quatrième arrondissement. C'est une femme nommée Deboulonne, 49 ans, divorcée, sans domicile fixe.

Mercredi 9, Réclame aux Galeries Lilloises: Albums cartes postales format français, couverture fantaisie, valant 3 fr. 50, vendus 2 fr. 2125-a

UN HABITANT DE MARCQ-EN-BARŒUL BLESSÉ AUX DOCKS. — Jules Flévet, 37 ans, dimanche, vers 11 heures 1/2 du matin, était occupé au curage du Bassin Vauban. La chaîne du treuil près duquel il se tenait s'étant brisée. l'ouvrier fut atteint au visage par une pièce de fer qu'on relevait de la Deûle, et sous la violence du choc tomba à l'eau.

Retiré aussitôt par ses camarades, Flévet, légèrement blessé à la lèvre inférieure, après avoir reçu les soins du docteur Douvrin, a été reconduit en voiture à son domicile, à Marcq-en-Barœul.

LE GÉNÉRAL DALSTEIN A LILLE. — Le général Dalstein, membre du Conseil supérieur de la guerre, est arrivé lundi matin à Lille, à 11 heures 43. Après un déjeuner pris à l'Hôtel de l'Europe où il est descendu, le général a visité les divers corps de troupe de la garnison. Il présiderait, dit-on, à un exercice général de mobilisation, mardi au point du jour.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Messes de prémices

— *A Roubaix.* — M. l'abbé Loucheur, ordonné prêtre samedi, a célébré sa messe de prémices lundi à dix heures, en l'église Saint-Martin. L'église était élégamment décorée. Mgr Berteaux, doyen de Saint-Martin, MM. les chanoines Mortreux et Vassart et un certain nombre de prêtres de la ville se trouvaient dans les stalles.

Une éloquente allocution de circonstance a été prononcée par M. l'abbé Boulenger. La maîtrise, habilement dirigée par M. Broquet, maître de chapelle, a parfaitement exécuté la messe de Perosi. Les soli ont été chantés par MM. H. Carton, Fougnies et P. Grumiaux. C'est M. J. Carpentier qui a exécuté les soli du *Laudate* de Gounod, interprété à l'issue de la messe.

MM. Meyer et Delporte tenaient, avec leur talent habituel, l'un le grand orgue, l'autre l'orgue d'accompagnement.

Aujourd'hui, à dix heures, messe de prémices de M. l'abbé Coppin.

— M. l'abbé Jean Hallez, nouveau prêtre, qui a célébré sa première messe dimanche au Collège de Marcq, où il est professeur de sciences naturelles, chantera sa messe solennelle de prémices à 10 heures, le dimanche 13 juin, en l'église Sainte-Elisabeth. La Chorale Saint-Eloi chantera le cantique « Franchis le Sanctuaire », et la messe solennelle des Anges. L'allocution de circonstance sera donnée par M. le chanoine Tilmant, aumônier des Carmélites de Pecq, ancien doyen.

— *A Tourcoing.* — Lundi matin, à dix heures et demie, en l'église Saint-Christophe, a eu lieu la messe de prémices de M. l'abbé Lehembre. Le nouveau prêtre était assisté à l'autel par M. le chanoine Leclercq, doyen de Saint-Christophe, et MM. les abbés Liagre, de Tourcoing, et Bersyn, professeur à Valenciennes, diacre et sous-diacre.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Leleu, supérieur du collège du Sacré-Cœur, qui a développé ce sujet: Le prêtre bénit, sacrifie et enseigne.

Dans la très nombreuse assistance, nous avons remarqué: MM. le chanoine Looten, de Lille; les abbés Bailleul, Marescaux, économe et professeur au collège, diverses personnalités du monde industriel et commercial, etc.

L'INTRONISATION DE Mgr CARTON, ARCHIPRÊTRE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-SAINT-PAUL A LILLE. — La paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul de Lille a célébré, dimanche, en une solennité merveilleuse et touchante, l'élévation à la prélature romaine de Mgr Carton, son éminent et vénéré pasteur.

Mgr Delamaire avait tenu à présider cette fête. La décoration de l'église était superbe.

La messe solennelle fut dite à dix heures du matin et fut présidée par Mgr Delamaire. Un trône avait été dressé à son intention du côté de l'évangile; un autre était destiné à Mgr Carton du côté de l'épître.

Ce fut Mgr Carton lui-même qui officia, ayant comme diacre M. Catteau, curé de Lys, et comme sous-diacre M. Brousse, professeur au collège de Baval.

La maîtrise, comportant 150 exécutants, sous l'habile direction de M. Boulinguiez, chanta la messe du P. Hurter.

Après l'Evangile, Mgr Margerin, recteur de l'Université catholique, monta en chaire et y développa avec beaucoup d'éloquence cette pensée que l'idéal pour le prêtre consistait à être l'homme de Dieu et l'homme du peuple. Il montra que cet idéal avait toujours été le guide de Mgr Carton dans sa vie sacerdotale.

A midi et demi a eu lieu, dans la grande salle du cercle Saint-Louis, rue du Marché, un banquet de cent cinquante couverts. Parmi les invités, on remarquait MM. Lamand et Sonnois, vicaires généraux de Cambrai, Mgr Lasnes, archiprêtre de Saint-Maurice; Mgr Delassus, directeur de la « Semaine religieuse »; la plupart des doyens et curés de la ville de Lille, les vicaires et anciens vicaires de la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul, un grand nombre d'ecclésiastiques amis du nouveau prélat, les membres de la famille de Mgr Carton, M. Florent Binauldt, conseiller général, etc.

Au dessert, Mgr Carton s'est levé le premier et, dans un toast rempli de cœur et de tact, il a remercié tous ceux qui, à un titre quelconque, se réjouissaient avec lui de la distinction si méritée qui lui avait été accordée et qui avaient contribué à la lui faire obtenir.

D'autres discours ont été ensuite prononcés par M. le vicaire général Lamand, au nom de l'administration diocésaine; par M. le vicaire général Sonnois, par Mgr Lasnes, archiprêtre de Saint-Maurice, au nom du clergé de Lille; par M. Sarrazin, au nom du conseil paroissial de Saint-Pierre-Saint-Paul; par M. l'abbé Mollet, supérieur de l'école Jeanne-d'Arc; par M. Désiré Carton, neveu du nouveau prélat, au nom de ses parents; par M. l'abbé Levat, vicaire de Saint-Pierre-Saint-Paul; par M. Rogez, au nom du comité des écoles catholiques; par M. l'abbé Deblonde, curé de Saint-Vital, à la Madeleine, ancien vicaire de Saint-Pierre-Saint-Paul, et enfin par M. l'abbé Deram, doyen d'Halluin.

A trois heures et demie, les assistants se sont séparés pour se rendre à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul où, à quatre heures, ont été chantées les vêpres solennelles.

TOURCOING

— *Eglise Saint-Louis.* — Une statue de N.-D. de Pellevoisin a été bénite dimanche à l'église Saint-Louis. A cette occasion, M. l'abbé Delattre, aumônier des Œuvres, a exposé l'origine de la dévotion à N.-D. de Pellevoisin et sa raison d'être. De nombreux fidèles assistaient à cette cérémonie.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

A.V. — Aucune disposition n'est encore prise, mais il est fort probable qu'on chômera au moins l'après-midi. — *Un lecteur du Journal de Roubaix.* — 1. Cela dépendra de votre état de santé au moment de votre passage devant le conseil de revision; 2. Les hommes du service auxiliaire remplissent les emplois qui étaient tenus auparavant par des hommes du service armé; 2. Non, la décision prononcée par le conseil de revision est irrévocable. — *Formica.* — 1. 50 kil. au moins; 2. N'est pas limité; 3. 0 m. 78. — *E.M. 3401.* — Adressez-vous à M. le commandant du bureau de recrutement, à Lille. — *L.M. 100.* — Fête des Fabricants, 1er août. — *A.D. 79.* — 1. Le sexe féminin; 2. Environ un million de plus dans le chiffre global. — *C.D.* — Commencez par suivre des cours de diction. — *Un ignorant 27.* — 1 et 2. Un an; 3. Six mois; 4. Trois mois. — *Julot.* — Il n'y a pas d'inconvénient. — *Max de Monteil.* — 1. Ces places s'accordent au concours; 2. Oui, notamment par la préparation des Ecoles des arts et métiers; 3. L'avancement se fait au choix et à l'ancienneté, celui-ci moins rapide; 4. Ceci dépend des aptitudes et des services rendus; 5. Ils varient de 1800 à 5000 francs. — *Un amateur.* — 1. Non; 2. Oui: 3. Vers 25 ou 26 ans en travaillant bien; 4. Oui, c'est indispensable; 5. Oui les études sont très coûteuses.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 juin 1909

Présidence de M. Meusy, vice-président

La scène sanglante de la rue Voltaire à Roubaix

Depuis trois mois environ, Richard Lefebvre, 28 ans, ouvrier cordonnier, originaire de Courtrai, habitait en logement chez M. Ernest Soubry, cabaretier, angle des rues Turgot et Voltaire, à Roubaix. La semaine dernière, sa logeuse, Mme Marie Debooschère, 30 ans, lui signifia son congé pour le samedi 5 juin parce qu'elle avait à se plaindre de sa conduite. Le jeudi 3 juin, Lefebvre annonça son intention d'abandonner sa chambre le jour même. Il fit ses préparatifs de départ et pria Mme Soubry de vouloir l'aider. A la demande du cordonnier, cette dame alla chercher le rasoir de son locataire puis elle retourna dans la chambre pour achever les préparatifs. A peine Mme Soubry était-elle montée dans la chambre, que Lefebvre l'y suivait. Après avoir fermé le verrou de la porte, il s'avança d'un air menaçant vers la cabaretière, tenant son rasoir à la main. Comprenant le danger qu'elle courait, Mme Soubry poussa des cris que Lefebvre étouffa en passant la main sur la bouche de sa victime. Il la renversa sur le lit et chercha à lui trancher la gorge. La cabaretière se débattit vigoureusement et parvint à repousser son agresseur. Celui-ci cherchait toujours à atteindre sa victime et par trois fois, Mme Soubry sentit la lame du rasoir lui passer à plat sur le cou. Mme Soubry parvint à arracher l'arme de son agresseur, mais celui-ci la reprit. Il la laissa tomber sur le plancher et le manche se brisa.

Les appels de Mme Soubry furent heureusement entendus par Mlle Julia Quennoy, une voisine, qui vint frapper à la porte de la chambre. Le lâche agresseur, effrayé par ce bruit, lâcha prise, non sans avoir lancé son arme vers Mme Soubry, qui put l'éviter.

Ensuite, il prit la fuite, poursuivi par des voisins et notamment par M. Louis Smits, qui le firent arrêter rue Meyerbeer.

Fort heureusement, Mme Soubry n'a pas été sérieusement blessée. Elle a été légèrement coupée à l'aisselle gauche, à la cuisse et au pouce droit.

Mme Soubry a été entendue comme témoin et elle a fait au tribunal le récit des faits reprochés au prévenu. Ce dernier, qui ne parle pas français, nie les charges relevées contre lui. Ses explications fantaisistes soulèvent les protestations de Mme Soubry, qui a avec le prévenu une altercation violente.

Lefebvre est condamné à un mois de prison.

Le cambriolage de la rue de Cambrai à Tourcoing

Dans la soirée du 2 mai dernier, un cambriolage audacieux a été commis à Tourcoing, au domicile de M. Duvillier Henri, boucher, demeurant 33, rue de Cambrai.

Cette affaire a provoqué à Tourcoing une vive émotion, car l'on se souvient qu'un incendie s'étant déclaré dans la maison de M. Duvillier aussitôt le départ des cambrioleurs, ceux-ci furent accusés d'avoir mis le feu volontairement.

Cette grave accusation n'a pas pu être justifiée et une ordonnance de non-lieu a été rendue au profit des prévenus du chef d'incendie volontaire. Il ne subsiste à leur charge que l'accusation de vols avec effraction et escalade.

Les deux prévenus sont Robert Degond, 19 ans, tourneur, rue du Vélodrome, 35, qui était en dernier lieu au service de M. Froncin, constructeur à Tourcoing, et Craye Marceau, 20 ans, mouleur, rue de Bouvines, 54.

Ces jeunes gens n'ont pas une mauvaise attitude et tous deux comparaissent pour la première fois devant un tribunal. Ils sont issus de très honorables familles de travailleurs.

Le 2 mai, M. Duvilliers et sa famille s'étaient absentés et n'avaient laissé personne à leur domicile. Vers neuf heures du soir, lorsque M. Duvillier rentra chez lui, il fut très étonné de remarquer que la porte de sa maison ne pouvait s'ouvrir parce que le verrou était fermé à l'intérieur. Il comprit que sa demeure avait reçu la visite de cambrioleurs. Il contourna l'immeuble pour aller vers le mur de clôture de son jardin. A ce moment, il vit un des voleurs, qui n'était autre que Degond, escalader le mur et prendre la fuite. Aussitôt après Craye, qui le suivait, voulut prendre le même chemin, mais M. Duvillier lui asséna un vigoureux coup de bâton sur la tête qui fit tomber son chapeau.

En rentrant chez lui, M. Duvillier constata que tous les meubles de son habitation avaient été fracturés et fouillés, mais, sauf quelques objets qui ont peut-être été égarés, rien n'avait été enlevé, les voleurs n'ayant pas eu le temps d'exécuter complètement leur projet. M. Duvillier était à peine dans sa maison depuis quelques instants, qu'un incendie se déclarait dans son grenier. Les pompiers prévenus en hâte, furent assez heureux pour se rendre maîtres du feu. Les dégâts ne sont pas très considérables.

Après leur arrestation, les prévenus ont passé des aveux complets, qu'ils renouvellent à l'audience.

Leur récit est intéressant à noter. Le jour du vol, ils erraient dans les rues de Tourcoing, en quête d'un mauvais coup à faire. Ayant remarqué que la maison de M. Duvillier était déserte ils donnèrent un coup de sonnette auquel personne ne répondit. Comme ils étaient munis d'une pince-monseigneur, ils essayèrent de pénétrer dans la place en fracturant la porte d'entrée qui résista aux pesées.

S'étant rendus vers le mur du jardin, Craye fit la courte échelle à son compagnon qui refusa de pénétrer dans la propriété parce que le chien de garde de M. Duvillier paraissait menaçant. Craye, plus audacieux, répondit: « Je n'ai pas peur et si le chien est méchant, j'en fais mon affaire ». Sans hésiter, il sauta dans le jardin et avec son couteau de poche il tua le chien. Il frappa l'animal avec tant d'acharnement, qu'il se donna un coup de couteau au pied. Ensuite, Craye passa une échelle à son compagnon qui vint le rejoindre.

Grâce à leur pince-monseigneur, la porte de la maison ouvrant sur le jardin, ne résista pas longtemps. Dès qu'ils furent entrés, ils allumèrent une lampe et imprudemment, ils jetèrent leur allumette enflammée sur un tas de linge, ce qui provoqua l'incendie.

Après avoir fracturé tous les meubles et retiré leur contenu, ils préparèrent des ballots d'objets à emporter. C'est à ce moment qu'ils furent dérangés dans leur besogne par le brusque retour de M. Duvillier; aussi s'empressèrent-ils de déguerpir.

Ils soutiennent énergiquement n'avoir pas voulu mettre le feu à l'immeuble de M. Duvillier et n'avoir emporté aucun objet, contrairement à ce qu'affirme le boucher. Aucune preuve n'ayant été faite à ce sujet, ils sont simplement poursuivis pour tentative de vol.

Leurs défenseurs, Mes de Lauwereyns et Spriet, montrent comment leurs clients, qui ont toujours reçu les meilleurs enseignements, ont été entraînés vers le mal par de mauvaises fréquentations.

A cause des bons antécédents des prévenus, les avocats sollicitent l'indulgence du tribunal.

Degond est condamné à 18 mois de prison et Craye 2 ans de la même peine.

Tous deux bénéficient de la loi Bérenger.

***

La rixe sanglante de la rue Saint-Pierre à Halluin

La famille de M. Charles Baert, marchand de légumes, demeurant rue Saint-Pierre, à Halluin, et la famille Geiregat, composée des trois frères, Arthur, Henri et Florimond, ont de vieilles haines l'une contre l'autre. A l'occasion d'incidents très minimes, ces gens se portent des coups.

Le 5 avril dernier, les choses se sont gâtées et des incidents particulièrement graves ont éclaté. Une bataille rangée, à laquelle prenaient part les trois Geiregat et toute la famille Baert, y compris les filles de M. Baert, a été engagée dans la rue Saint-Pierre.

Sur la plainte de M. Julien Baert, qui avait été, peu de temps auparavant, l'objet de violences de la part d'Henri et d'Arthur Geiregat, ces deux derniers avaient été condamnés en simple police. Les Geiregat jurèrent de tirer vengeance de cette offense.

Le 5 avril, Henri, Florimond et Arthur Geiregat, vinrent causer du scandale en face de la maison Baert. Ils proférèrent des menaces contre leurs adversaires et injurièrent la famille Baert. Ils voulaient se battre et dans une attitude menaçante, ils attendaient la sortie de leurs antagonistes pour les frapper.

Quand M. Baert père et ses fils, Julien, Isidore et Emile revinrent de l'estaminet Vandemoortèle, où on avait été les prévenir du tumulte qui se produisait en face de leur habitation, les frères Geiregat les entourèrent et les frappèrent, l'un à l'aide d'un marteau et l'autre d'une barre de fer.

Mlles Baert accoururent au secours des leurs et bientôt la mêlée devint générale. Les coups pleuvaient de toutes parts et aux cris féroces que poussaient les Geiregat, se mêlaient les plaintes de leurs adversaires qui étaient très malmenés.

M. Baert père, le premier, fut mis hors de combat; son fils Julien, qui voulut le protéger, fut frappé à son tour. Peu d'instants après, le plus jeune des frères Baert, Gustave, 17 ans, fut terrassé à la suite d'un violent coup de barre de fer que Florimond Geiregat lui avait asséné sur la tête. Les autres membres de la famille Baert furent houspillés de la belle façon et la déroute allait se mettre dans leur camp, lorsque survint la police.

Sur les lieux du combat, on releva le jeune Gustave Baert, qui portait une grave blessure au pariétal gauche qui a nécessité son entrée à l'hôpital de Tourcoing.

Quoique vainqueurs, les Geiregat ont à répondre devant le tribunal du délit de coups et blessures. Ils soutiennent n'être pas coupables des faits reprochés et prétendent au contraire que ce sont eux qui ont été victimes d'une agression de la part des Baert.

Aujourd'hui, la paix n'est pas encore faite entre ces deux familles, c'est pourquoi, avant de congédier prévenus et témoins, M. le président les invite à cesser leurs querelles.

Les frères Geiregat sont condamnés à 8 jours de prison chacun.

Défenseur Me Spriet, avocat.

***

Une bande de malfaiteurs à Hellemmes. — Depuis de longs mois, les habitants d'Hellemmes et des environs étaient terrorisés par une bande de mauvais sujets qui dévalisaient les immeubles et souvent se livraient à des violences sur des passants inoffensifs.

Le chef de la bande est un sieur Bétrancourt Lucien, demeurant à Hellemmes. Malgré son jeune âge, il a déjà comparu huit fois devant le tribunal et à l'audience de ce jour, il a à répondre de quatre délits différents.

Dans une première affaire qui s'est passée à Hellemmes, le 26 avril dernier, Bétrancourt eut une discussion avec M. Duprez, ferblantier à Lille. M. De Mayer Henri, 33 ans, qui était présent, voulut intervenir, mais Bétrancourt se lança sur lui, lui donna trois coups de couteau à la tête, puis le terrassa et enfin lui porta des coups de talon au visage.

M. Cauwès, substitut du procureur de la République, demande que le prévenu soit frappé de peines exemplaires.

Bétrancourt est condamné à 2 ans de prison, 16 fr. d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour.

— Dans une seconde affaire, Bétrancourt comparaît en compagnie de son premier lieutenant, le sieur Messelier Victor, 19 ans, demeurant à Hellemmes.

Dans la nuit du 26 au 27 février, tous deux ont dévalisé le cabaret de M. Duthoit, à Hellemmes. Ils se sont introduits dans la cave où ils ont pris des tuyaux de plomb et différents objets.

Tous deux sont condamnés à un an de prison. Pour Bétrancourt, cette peine sera confondue avec la précédente.

— Le 10 mars dernier, Bétrancourt et un autre mauvais sujet, le sieur Doornaert Henri, 17 ans, ont brisé des carreaux chez M. Arthur Verhaeghe, 34 ans, tailleur d'habits, rue Pierre-Legrand, à Lille, et, en outre, ils ont brutalisé cet homme. A une précédente audience, les deux prévenus avaient été condamnés, par défaut, à 4 mois de prison chacun.

Ce jugement est confirmé purement et simplement.

— A propos d'un vol de vélo, commis au préjudice de M. Léon Coolens, 18 ans, rattacheur rue Pierre-Legrand, à Lille, nous retrouvons encore Bétrancourt que l'on accuse d'avoir commis ce vol en compagnie d'un sieur Depraeter Emile, 17 ans, demeurant à Lille.

Malgré leurs dénégations, les prévenus sont condamnés à 3 mois de prison chacun. La peine de Bétrancourt se confondra avec les précédentes.

— Enfin Messelier comparaît seul pour un cambriolage commis dans la nuit du 1er au 2 avril, chez M. Demoulet, à Hellemmes.

A la suite des nombreux méfaits commis par cette bande, M. le commissaire de police d'Hellemmes et ses agents s'étaient mis en embuscade cette nuit-là dans une des rues d'Hellemmes. Soudain, ils virent trois individus ayant une attitude suspecte, qui cherchaient à dissimuler un sac. Les policiers se lancèrent sur eux, mais Messelier, qui tenait le sac, le jeta dans les jambes d'un agent et la bande prit la fuite. Un agent tira un coup de revolver dans la direction des fuyards. Messelier, qui reçut la balle au pied, dût s'arrêter et fut appréhendé.

Le sac, retrouvé par la police, contenait environ 60 kilos de plomb et de cuivre dérobé chez M. Demoulet.

Messelier a été très sérieusement blessé et il a encore dans le pied la balle dont il a été frappé.

Il est condamné à 6 mois de prison.

Un douanier brutalisé à Halluin. — Dans l'accomplissement de sa périlleuse mission, un douanier de la brigade d'Halluin, M. Macé, a été victime de violences de la part d'un sieur Mulleman Etienne, 23 ans, tisserand à Halluin, rue d'Arcole, 20, contre qui avait été lancé un mandat d'arrêt pour faits de fraude.

Le 2 juin, M. Macé, qui était de service au jardin Desurmont, à Halluin, aperçut Mulleman à une courte distance de lui. Le douanier s'approcha du fraudeur, le saisit par le bras, mais il fut repoussé violemment. Aussitôt, Mulleman se lança sur le douanier pour le terrasser, puis les deux hommes roulèrent sur le sol, le fraudeur se débattant toujours et cherchant à prendre la fuite. Malgré cela, M. Macé ne lâcha pas prise jusqu'au moment où ses collègues Guitard et Anzeil, attirés par le bruit de la lutte, vinrent mettre le fraudeur dans l'impossibilité de nuire.

Mulleman est condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende au profit de l'administration des douanes.

Un gendarme malmené. — Sur l'ordre du parquet général de Douai, M. Marbrier Théophile, gendarme à Roubaix, avait mission de procéder à l'arrestation de Georges Pottier, 24 ans, demeurant à Croix, qui doit subir une détention pour contrainte par corps.

Le 3 juin, au moment de l'arrestation, Pottier s'est rebellé, puis il a fait un croc en jambes au gendarme qui est tombé sur le sol. Ensuite, il lui a donné des coups, mais grâce à l'énergie de M. Marbrier, il a été maintenu et conduit au poste.

Pottier, qui est très mal noté, récolte 4 mois de prison.

Affaires diverses. — Deux mois de prison, 500 fr. d'amende à Vienne Moïse, 37 ans, peigneur à Roncq, rue des Chats-Huants, pour fraude de 32 kilos de café vert et de 500 grammes de tabac en poudre, le 3 juin, à Neuville-en-Ferrain.

— 16 francs d'amende à Cattel Zénobie, 39 ans, demeurant à Comines, pour bris de vitres à la porte du cabaret de Mme Courtequisse Rosalie, épouse Debal, 44 ans, cabaretier, rue des Bouchers, à Comines.

— Mme Dekoninck Jeanne, 38 ans, cabaretière à Croix, était poursuivie pour avoir frappé M. Alfred Sauvage, 28 ans, mouleur, 32, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, avec un litre de cognac.

La preuve de ce prétendu délit n'ayant pas été faite, la prévenue a été acquittée.

— Huit jours de prison à Herbaut Auguste, 62 ans, marchand de bois cassé à Roubaix, qui a mendié à Wattrelos le 4 juin.

— 40 jours de prison à Rumfels Paul, 46 ans, marchand de chiffons à Roubaix, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

A la Faculté de Droit. — En vue des examens de la session de juillet, les étudiants sont invités à remplir, au secrétariat, du 5 au 15 juin, une demande de fixation; un bulletin leur sera immédiatement délivré. La quittance constatant le versement des droits d'examen devra être déposée au secrétariat avant le 25 juin.

Ceux qui, pour des motifs graves, désireraient subir les épreuves à la session de novembre, devront déposer, au secrétariat, du 5 au 15 juin, une demande (sur feuille de timbre à 0 fr. 60), adressée à M. le Doyen.

Les examens du Certificat d'études

Lundi matin, ont commencé, à Roubaix, les examens du certificat d'études primaires. Ils ont eu lieu à l'école communale de la rue des Arts pour les garçons du canton Ouest.

Il y avait 178 inscrits; 173 candidats se sont présentés; 149 ont été déclarés admissibles aux épreuves orales et admis définitivement.

Les prix départementaux ont été attribués de la façon suivante: 1er, Vanwynghène Emile, élève de l'école de la rue des Arts, Roubaix; 2e, Desobry Fernand, id.; 3e, Saingier Cyr, élève de l'école de la rue Brézin, Roubaix.

Voici quelles étaient les épreuves imposées aux candidats:

Dictée: « Le monde de la science ». — Un fils de bûcheron n'éprouve aucun sentiment de frayeur dans la solitaire et obscure forêt où il est né, sous les perspectives infinies des grands dômes de feuillage; un enfant de la ville qu'on y transporte s'y croit perdu et se met à pleurer. Cette forêt c'est le monde de la science avec ses dédales d'ombre, son étendue illimitée, avec les obstacles sans nombre qui barrent le passage et qu'on n'abat qu'un à un: celui qui y est né n'en a plus peur, il y vit heureux. Il faut se résoudre hardiment à être les fils des bûcherons.

1° Qu'appelle-t-on forêt *solitaire*, un *dédale*; 2° décomposez le mot *illimité* et expliquez-en le sens; 3° trouvez les synonymes de *frayeur*; 4° analysez les quatre premiers noms de la dictée; 5° conjuguez le verbe abattre à la première personne du pluriel de tous les temps simples (ajoutez un complément).

Composition française. — Un homme peut-il dire: « Je n'ai besoin de personne ». Montrez, par des faits, que nul, si riche, si puissant qu'il soit ne peut se passer des autres hommes.

Dessin. — Motif pour vitraux.

Arithmétique. — Une cour de ferme ayant la forme d'un rectangle, a un périmètre de 180 mètres et une longueur de 50 mètres. On en pave les 2/5 avec des grès ayant 0 m. 15 de côté et valant 12 fr. le cent. La pose des grès revient à 0 fr. 60 le mètre carré. Que dépensera-t-on pour ce pavage?

Comment effectuez-vous mentalement les opérations suivantes: 536 — 4 x 10.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— *Œuvre Jeanne d'Arc.* — L'inauguration de la nouvelle salle des fêtes de l'œuvre Jeanne d'Arc, 59, rue de l'Ermitage, se fera dimanche prochain, 13 juin, à 5 heures et demie. La partie dramatique en est confiée à la section régionale du Théâtre social de Daniel Robert. C'est assez dire que la séance sera vivante, instructive et bienfaisante. Au programme: « Vive la Grève », de Daniel Robert, et « Le Pater », de Coppée. On peut se procurer des cachets au prix de 2 fr. et de 1 fr., chez Mlle Vocke, 20, rue de l'Ermitage.

CROIX

.... *Le concert* que l'Harmonie du Créchet devait donner dimanche prochain, 13 juin, dans les jardins de son président d'honneur, M. Léon Petit, est remis à une date ultérieure.

TOURCOING

— *Les Trompettes réunis et l'Orphéon tourquennois* exécuteront, le jeudi 10 juin 1909, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants: « « Les Trompettes Réunis »: 1. « Pas redoublé », J. Bodin; 2. « Boléro », J. Bodin. — L' « Orphéon Tourquennois »: 3. « Chanson de Printemps », de Wetys; 4. « Prière au Soleil », de la Tombelle. — « Les Trompettes Réunis »: 5. « Fantaisie », V. Viney; 6. « Une pensée », valse, J. Bodin.

Allez tous au PALAIS d'ÉTÉ, à Lille. 63

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du mardi 8 juin 1909

N° 6

Le Mystère de la Chambre Jaune

PAR GASTON LEROUX

— Combien de temps faut-il pour aller à pied d'ici au château du Glandier? demanda Rouletabille à un employé de chemin de fer.

— Une heure et demie, une heure trois quarts sans se presser, répondit l'homme.

Rouletabille regarda le ciel, le trouva à sa convenance et, sans doute, à la mienne, car il me prit sous le bras et me dit:

— Allons!... J'ai besoin de marcher.

— Eh bien! lui demandais-je. Ça se débrouille?.

— Oh! fit-il, oh! il n'y a rien de débrouillé du tout!... « C'est encore plus embrouillé qu'avant! » Il est vrai que j'ai une idée.

— Dites-la.

— Oh! je ne peux rien dire pour le moment... Mon idée est une question de vie ou de mort pour deux personnes au moins.

— Croyez-vous à des complices?

— Je n'y crois pas...

Nous gardâmes un instant le silence, puis il reprit:

— C'est une veine d'avoir rencontré ce juge d'instruction et son greffier... Hein! que vous avais-je dit pour le revolver?.. »

Il avait le front penché vers la route, les mains dans les poches, et il sifflotait. Au bout d'un instant, je l'entendis murmurer:

— Pauvre femme!...

— C'est Mlle Stangerson que vous plaignez?...

— Oui, c'est une très noble femme, et tout à fait digne de pitié!... C'est un très grand, un très grand caractère... j'imagine... j'imagine...

— Vous connaissez donc Mlle Stangerson?

— Moi, pas du tout... Je ne l'ai vue qu'une fois.

— Pourquoi dites-vous: c'est un grand caractère?...

— Parce qu'elle a su tenir tête à l'assassin, parce qu'elle s'est défendue avec courage, « et surtout, à cause de la balle dans le plafond ».

Je regardai Rouletabille, me demandant « in petto » s'il ne se moquait pas tout à fait de moi ou s'il n'était pas devenu subitement fou. Mais je vis bien que le jeune homme n'avait jamais eu moins envie de rire, et l'éclat intelligent de ses petits yeux ronds me rassura sur l'état de sa raison. Et puis j'étais un peu habitué à ses propos rompus... rompus pour moi qui n'y trouvais souvent qu'incohérence et mystère jusqu'au moment où, en quelques phrases rapides et nettes, il me livrait le fil de sa pensée. Alors tout s'éclairait soudain: les mots qu'il avait dits et qui m'avaient parus vides de sens, se reliaient avec une facilité et une logique telles « que je ne pouvais comprendre comment je n'avais pas compris plus tôt ».

IV

« AU SEIN D'UNE NATURE SAUVAGE »

Le château du Glandier est un des plus vieux châteaux de ce pays d'Ile-de-France, où se dressent encore tant d'illustres pierres de l'époque féodale. Bâti au cœur des forêts sous Philippe le Bel, il apparaît à quelques centaines de mètres de la route qui conduit du village de Sainte-Geneviève-des-Bois à Montlhéry. Amas de constructions disparates, il est dominé par un donjon. Quand le visiteur a gravi les marches branlantes de cet antique donjon et qu'il débouche sur la petite plate-forme où, au XVIIe siècle, Georges-Philibert de Séquigny, seigneur du Glandier, Maisons-Neuves et autres lieux, a fait édifier la lanterne actuelle, d'un abominable style rococo, on aperçoit, à trois lieues de là, au-dessus de la vallée et de la plaine, l'orgueilleuse tour de Montlhéry. Donjon et tour se regardent encore, après tant de siècles, et semblent se raconter, au-dessus des forêts verdoyantes ou des bois morts, les plus vieilles légendes de l'histoire de France. On dit que le donjon du Glandier veille sur une ombre héroïque et sainte, celle de la bonne patronne de Paris, devant qui recula Attila. Sainte-Geneviève dort là son dernier sommeil dans les vieilles douves du château. L'été, les amoureux, balançant d'une main distraite le panier des déjeuners sur l'herbe, viennent rêver ou échanger des serments devant la tombe de la sainte, pieusement fleurie de myosotis. Non loin de cette tombe est un puits qui contient, dit-on, une eau miraculeuse. La reconnaissance des mères a élevé en cet endroit une statue à sainte-Geneviève et suspendu sous ses pieds les petits chaussons ou les bonnets des enfant sauvés par cette onde sacrée.

C'est dans ce lieu qui semblait devoir appartenir tout entier au passé que le professeur Stangerson et sa fille étaient venus s'installer pour préparer la science de l'avenir. Sa solitude au fond des bois leur avait plu tout de suite. Ils n'auraient là, comme témoins de leurs travaux et de leurs espoirs, que de vieilles pierres et de grands chênes. Le Glandier, autrefois « Glandierum » ,s'appelait ainsi du grand nombre de glands que, de tout temps, on avait recueillis en cet endroit. Cette terre, aujourd'hui tristement célèbre, avait reconquis, grâce à la négligence ou à l'abandon des propriétaires, l'aspect sauvage d'une nature primitive; seuls, les bâtiments qui s'y cachaient avaient conservé la trace d'étranges métamorphoses. Chaque siècle y avait laissé son empreinte: un morceau d'architecture auquel se reliait le souvenir de quelque événement terrible, de quelque rouge aventure; et, tel quel, ce château, où allait se réfugier la science, semblait tout désigné à servir de théâtre à des mystères d'épouvante et de mort.

Ceci dit, je ne puis me défendre d'une réflexion. La voici:

Si je me suis attardé quelque peu à cette triste peinture du Glandier, ce n'est point que j'ai trouvé ici l'occasion dramatique de « créer » l'atmosphère nécessaire aux drames qui vont se dérouler sous les yeux du lecteur et, en vérité, mon premier soin, dans cette affaire, sera d'être aussi simple que possible. Je n'ai point la prétention d'être un auteur. Qui dit: auteur, dit toujours un peu: romancier, et, Dieu merci, le « mystère de la Chambre Jaune » est assez plein de tragique horreur réelle pour se passer de littérature. Je ne suis et ne veux être qu'un fidèle « rapporteur ». Je dois rapporter l'événement; je situe cet événement dans son cadre, voilà tout. Il est tout naturel que vous sachiez où les choses se passent.

Je reviens à M. Stangerson. Quand il acheta le domaine, une quinzaine d'années environ avant le drame qui nous occupe, le Glandier n'était plus habité depuis longtemps. Un autre vieux château, dans les environs, construit au XIVe siècle par Jean de Belmont, était également abandonné, de telle sorte que le pays était à peu près inhabité. Quelques maisonnettes au bord de la route qui conduit à Corbeil, une auberge, l'auberge du « Donjon », qui offrait une passagère hospitalité aux rouliers; c'était là, à peu près tout ce qui rappelait la civilisation dans cet endroit délaissé qu'on ne s'attendait guère à rencontrer à quelques lieues de la capitale. Mais ce parfait délaissement avait été la raison déterminante du choix de M. Stangerson et de sa fille. M. Stangerson était déjà célèbre; il revenait d'Amérique où ses travaux avaient eu un retentissement considérable. Le livre qu'il avait publié à Philadelphie sur la « Dissociation de la matière par les actions électriques » avait soulevé la protestation de tout le monde savant. M. Stangerson était Français, mais d'origine américaine. De très importantes affaires d'héritage l'avaient fixé pendant plusieurs années aux Etats-Unis. Il avait continué, là-bas, une œuvre commencée en France, et il était revenu en France l'y achever, après avoir réalisé une grosse fortune, tous ses procès s'étant heureusement terminés soit par des jugements qui lui donnaient gain de cause, soit par des transactions. Cette fortune fut la bienvenue. M. Stangerson qui eût pu, s'il l'avait voulu, gagner des millions de dollars en exploitant ou en faisant exploiter deux ou trois de ses découvertes chimiques relatives à de nouveaux procédés de teinture, avait toujours répugné à faire servir à son intérêt propre le don merveilleux d'« inventer » qu'il avait reçu de la nature; mais il ne pensait point que son génie lui appartînt. Il le devait aux hommes, et tout ce que son génie mettait au monde tombait, de par cette volonté philanthropique, dans le domaine public. S'il n'essaya point de dissimuler la satisfaction que lui causait la mise en possession de cette fortune inespérée qui allait lui permettre de se livrer jusqu'à sa dernière heure à sa passion pour la science pure, le professeur dut s'en réjouir également, « semblait-il », pour une autre cause. Mlle Stangerson avait, au moment où son père revint d'Amérique et acheta le Glandier, vingt ans. Elle était plus jolie qu'on ne saurait l'imaginer, tenant à la fois toute la grâce parisienne de sa mère, morte en lui donnant le jour, et toute la splendeur, toute la richesse du jeune sang américain de son grand-père paternel, William Stangerson. Celui-ci, citoyen de Philadelphie, avait dû se faire naturaliser Français pour obéir à des exigences de famille, au moment de son mariage avec une Française, celle qui devait être la mère de l'illustre Stangerson. Ainsi s'explique la nationalité française du professeur Stangerson.

(A suivre).